

# REUNION D'ARRONDISSEMENT DES ELUS

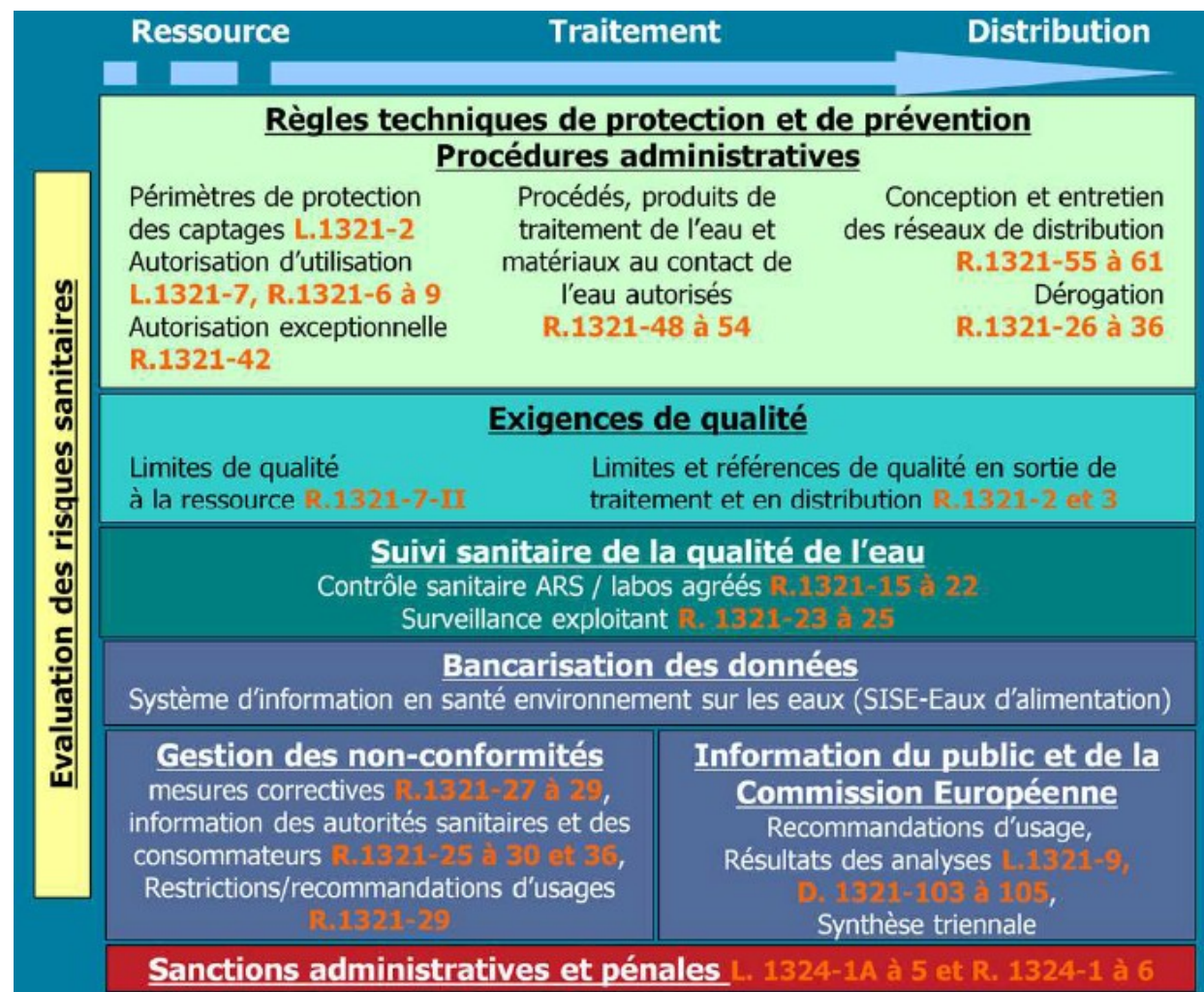
Latouille lentillac – 22 juin 2023



Vincent CAPPELLE  
Responsable de l'unité prévention et  
promotion de la santé-environnementale

# Assurer la protection des captages EDCH

- Les enjeux et les attentes concernant la ressource eau potable sont de plus en plus importants :
  - Protection durable des ressources vis-à-vis des événements climatiques, des pollutions, des actes de malveillances, ...
  - Attentes de plus en plus forte de la part de la population civile vis-à-vis des risques liés aux polluants et aux nouveaux risques émergents;
  - Besoins de transparence et d'anticipation concernant l'exploitation et les gestions des ressources;
- Dans cette logique préventive, les procédures administratives de protection et d'autorisation, sont un préalable indispensable ;
- Elles permettent d'accompagner la réflexion et d'officialiser la stratégie des PRPDE pour sécuriser leurs systèmes de production, de traitement et de distribution.



# L'apport des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

- Obligatoire pour l'ensemble des PRPDE des 2027 pour la partie captage et 2029 pour la partie traitement et distribution ;
  - De nombreux principes des PGSSE sont déjà existants dans la réglementation française en matière d'eau potable ;
  - Le PGSSE complète ces dispositions et apporte une approche dynamique, une organisation et un principe d'amélioration continue ;
  - Les PGSSE présentent une complexité variable, qui dépend de la situation.
- Une gestion efficace implique la définition de mesures à prendre en conditions normales de fonctionnement et dans des situations « d'incident » spécifiques pouvant donner lieu à une perte de contrôle du réseau, ainsi que de procédures à suivre dans les situations imprévues (crises)
- Identifier les dangers et les événements dangereux importants, à la fois au niveau des installations et de l'organisation interne
  - Examiner la capacité des services et du système de production et de distribution d'eau à maîtriser ces dangers
  - Etablir des procédures appropriées de surveillance opérationnelle, de suivi et de vérification
  - Programmer des améliorations techniques et organisationnelles pour remédier aux vulnérabilités identifiées

# S'engager dans un PGSSE : des intérêts multiples pour les PRPDE

- Faire un état des lieux sur l'ensemble des démarches en cours : ce qui est fait ? Ce qu'il reste à faire ?
- Dans le cadre de la loi Notre et de la fusion de structures, un PGSSE constitue un bon moyen d'accroître sa connaissance du système, de son mode de fonctionnement, de son état et de ses besoins. Permet également d'harmoniser les pratiques.
- Réfléchir aux réponses à apporter aux nouveaux enjeux sanitaires liés aux changements climatiques : raréfaction de la ressource, optimisation des usages, événements climatiques intenses plus fréquents (sécheresse, inondation, ...)
- Avoir un document unique de référence, détaillant un plan d'actions progressif et pluriannuel :
  - Permettant d'assurer la continuité des actions engagées même en cas de changements d'équipe
  - Servant de base de discussion avec l'ARS et les partenaires.
- Bénéficier des aides de l'Agence de l'eau Adour Garonne dans le cadre de son programme d'interventions

# Quantifier les risques liés aux Chlorure de Vinyle Monomère (CVM )

- Pour rappel : instruction du 29 avril 2020 modifiant l'instruction de 18 octobre 2012 relative au CVM et définissant les modalités de gestion
- La 1ère étape indispensable est que chaque PRPDE réalise le bilan du repérage des canalisations en polychlorure de vinyle susceptible de contenir du CVM.
- Ensuite, lancement des campagnes d'analyses. 4 prélèvements par points. Programme à communiquer à l'ARS
- **Objectif** : Avoir la connaissance à l'échelle de chaque PRPDE et du département de l'ampleur de la problématique, afin de pouvoir quantifier les besoins financiers et permettre les arbitrages correspondants.
- En cas de non-respect de ce délai, toutes les antennes seront considérés à risque. L'ARS pourra alors intégrer à son contrôle sanitaire des analyses complémentaires et mieux ciblées sur les bouts d'antennes pour affiner la connaissance de la problématique. Cependant, les délais et les modalités de gestion ne seront pas les mêmes.